

Délibération n° 2022-157

**OBJET : MARCHÉ N°22-11 - TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE : SIGNATURE DU MARCHÉ**

Siège : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	27
Présents	:	27
Présents et représentés	:	27
Votants	:	27

Le mercredi 18 mai 2022, le Bureau Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués le 12 mai 2022, s'est réuni à 22h59, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, salle du Conseil - 21 rue Jean Rostand.

**DELEGUES PRESENTS**

Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Jean-François VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur Christian LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau

Délibération n° 2022-157

Monsieur Michel SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Pierre-Alexandre MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur Bernard GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Victor DA SILVA	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Monsieur Florian GALLANT	Commune de Wissous

**Secrétaire de séance : Sandrine GELOT**

**OBJET : MARCHÉ N°22-11 - TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE GIF-SUR-YVETTE : SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le Bureau Communautaire,  
sur rapport de Madame Muriel DORLAND.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la commande publique,

VU les statuts de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay en vigueur,

VU la délibération n°2017-264 du 22 novembre 2017 portant définition de l'intérêt communautaire de la compétence « voirie et parcs de stationnement »,

VU la délibération n°2018-108 du 27 juin 2018 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « voirie et parcs de stationnement » sur les communes de Ballainvilliers et de Saint-Aubin,

VU la délibération n°2019-464 du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 portant définition de l'intérêt communautaire des voiries et parcs de stationnement sur les communes de Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau et Saclay - première phase de reprise en gestion des équipements publics d'infrastructure des Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) des Quartiers de Moulon et de l'École Polytechnique,

VU la délibération n°2022-74 du Conseil communautaire du 16 février 2022 portant modification de l'intérêt communautaire sur la voirie et les parcs de stationnement sur la commune de Bures-sur-Yvette,

CONSIDERANT la procédure adaptée engagée le 10 mars 2022 pour les travaux de voirie divers sur le territoire de la commune de Gif-sur-Yvette,

CONSIDERANT l'avis de la commission n° 8 « Mobilités, Vélo, Voirie, Agriculture, Bâtiment, Patrimoine » en date du 10 mai 2022,

*APRES EN AVOIR DELIBERE,*

1. ATTRIBUE le marché n°22-11 « Travaux de voirie divers sur le territoire de la commune de Gif-sur-Yvette », à la société EIFFAGE sise 5 rue Camille Flammarion - ZAC des Marsandes - 91630 Avrainville, pour un montant de 678 871,45 € H.T. (toutes tranches comprises).
2. AUTORISE le Président à signer les pièces dudit marché public et tous les documents relatifs à cette affaire y compris les avenants éventuels.

Délibération n° 2022-157

3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année concernée, fonction, chapitre et article nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 18 mai 2022  
Extrait conforme à l'original

  
Le Président,  
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (27 VOIX)

27 POUR : Mme Stéphanie GUEU-VIGUIER , M. Jean-François VIGIER , M. Christian LECLERC , Mme Rafika REZGUI , Mme Muriel DORLAND , M. Yann CAUCHETIER , Mme Lucie SELLEM , M. Francisque VIGOUROUX , M. Jean-Pierre MEUR , M. Clovis CASSAN , M. Christian LARDIERE , Mme Sandrine GELOT , M. Olivier THOMAS , M. Nicolas SAMSOEN , Mme Isabelle KLJAJIC , M. Didier PERRIER , M. David ROS , M. Grégoire DE LASTEYRIE , M. Michel SENOT , M. Pierre-Alexandre MOURET , M. Stéphane BAZILE , M. Bernard GLEIZE , M. François Guy TRÉBULLE , M. Victor DA SILVA , M. Igor TRICKOVSKI , M. Guillaume VALOIS , M. Florian GALLANT

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID télétransmission : 091-200056232-20220518-1mc 140835-DE  
Date AR Préfecture : 24/05/22

- Affichée / Publiée le : **20 MAI 2022**

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.
- La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)